

Ils avaient un « directeur » qui ne dirigeait rien, des ministres qui s'efforçaient de défendre leurs portefeuilles contre les apprentis ministres, fort nombreux dans le pays, et deux chambres où l'on parlait beaucoup pour ne rien dire, et où l'on faisait beaucoup de lois qu'on défaisait bientôt pour les refaire ensuite.

Or, vers le mois d'août 18... celle des deux Chambres qu'on aurait pu nommer la Chambre basse, et qui portait le nom pompeux de « Congrès national des Représentants du Peuple, » fut dissoute par le Ministère et par le « Congrès supérieur, » au nom du Directeur, et les citoyens myrmidons furent convoqués pour procéder à l'élection de nouveaux députés.

Pacôme Beauparlant posa sa candidature à Micronie. Il fit afficher d'innombrables exemplaires d'une magnifique profession de foi, par laquelle, tout en ayant l'air de promettre beaucoup de choses, il ne s'engageait réellement à rien; parvint, non sans peine, à faire oublier sa morgue; prodigua les sourires et les poignées de main; et fit, dans les réunions publiques, un si judicieux usage de sa rhétorique, qu'il satisfît tous les partis. Cela ne s'était vu nulle part jusqu'alors, et ne se reverra, sans doute, jamais.

Le grand homme fut élu à l'unanimité.

III

Le jour de l'ouverture des Chambres, Pacôme prit place à l'extrême droite de l'assemblée, occupée, contrairement à ce qui se passe en d'autres pays, par le parti le plus avancé. C'était, à Micronie, le groupe des « Paresseux, » ainsi nommés parce qu'ils demandaient qu'on punit d'une forte amende, (et de la prison, en cas de récidive,) quiconque travaillerait plus de cinq heures par jour.

Notre avocat fut bientôt l'un des orateurs les plus écoutés du Congrès. Il était d'ailleurs infatigable, et parlait sur toutes les questions avec une merveilleuse abondance. Aussi parvint-il à enlever plusieurs votes qui ébranlèrent le Ministère. Il faillit même renverser ce dernier, et faire passer la « loi des six heures, » aux termes de laquelle tout chef d'atelier, tout commerçant, devait faire chômer le